

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **9890-12-14 – Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. Ajout du point 2.3 – Demande Municipalité St-Georges-de-Clarenceville

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9891-12-14 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Alain Paquin, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 409-2014 décrétant l'imposition des taxes pour l'année financière 2015.

### **9892-12-14 – Engagement archiviste**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité procède à l'embauche de Mme Marjorie Charbonneau en tant qu'archiviste pour une période de 6 mois à raison de 4 jours/semaine et au taux horaire de 22,50\$ commençant le 12 janvier 2015. D'autoriser le Maire à signer un contrat à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9893-12-14 – Rapport inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 28 octobre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9894-12-14 – Poteau G.R.C.**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la G.R.C. à installer un poteau sur l'Avenue Venise Ouest près de la station de pompage PP-1 afin d'y installer une caméra.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9895-12-14 – Demande St-Georges-de-Clarenceville**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la région sud du Haut-Richelieu souhaitent offrir à leur population des services de proximité élémentaires à la vitalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire anglophone la plus proche est à Bedford, les enfants de 6 à 12 ans doivent sacrifier jusqu'à deux heures par jour pour se transporter à l'école, ce qui diminue leur chance de réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE certaines écoles primaires francophones se voient obligées d'envoyer une partie de leurs élèves vers d'autres établissements puisque plusieurs parents anglophones ont décidé d'envoyer leurs enfants dans des écoles francophones pour des questions de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Township offre un enseignement bilingue, qu'un des atouts économiques de la région est lié à sa localisation et que plusieurs emplois requièrent la connaissance des deux langues officielles;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire, le patrimoine et la culture de souche anglo-saxonne constitue un héritage culturel important à préserver pour le bénéfice de la région;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Clarenceville et de Noyan détiennent un statut bilingue;

CONSIDÉRANT la présence d'un immeuble actuellement disponible ayant déjà servi d'école anglophone à Saint-Georges-de-Clarenceville et la possibilité de partager les frais de cet école avec d'autres usages d'intérêt pour la population;

CONSIDÉRANT la localisation centrale de cet immeuble facilitant l'accessibilité par le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la possibilité que les services de transport de l'école anglophone à Clarenceville soient partagés avec l'école francophone Petit Clocher de Clarenceville;

CONSIDÉRANT le statut socio-économique de la population du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville entreprend la revitalisation de son village avec l'installation d'infrastructures d'eau et d'égouts prévues pour 2016 et qu'elle s'engage à offrir tout son appui au succès d'une telle démarche;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'un établissement scolaire anglophone dans la région viendra combler un besoin important ainsi que complémentaire aux services existants;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités et de la communauté d'obtenir des services scolaires pour la population anglophone à proximité de leur demeure;

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution;  
Vu la pertinence et les conditions favorables d'un tel projet, la municipalité de Venise-en-Québec appui et recommande à la Commission Scolaire Eastern Township de rouvrir l'école anglophone de Clarenceville pour offrir à la population de la région du Haut-Richelieu des conditions de vie améliorées et propices au développement économique et social de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9896-12-14 – Engagement chef aux opérations service incendie**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce conseil procède à l'embauche de M. Michel Degongre à titre de pompier volontaire et chef aux opérations du service d'incendie sous l'autorité du Directeur d'incendie tel que décrit dans le document en annexe. Le salaire de base est de 3 000\$ et le taux horaire d'intervention de 23,17\$ de l'heure. Cette embauche sera effective le 5 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9897-12-14 – Plan de mise en œuvre année 4 – schéma couverture de risques en sécurité incendie**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le plan de mise en œuvre pour l'année 4 soit du 22 juillet 2013 au 21 juillet 2014 dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9898-12-14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 562, avenue de la Pointe-Jameson; 157, 23<sup>e</sup> Rue Est;**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du  
562 avenue Venise Ouest – ajout d'un garage;  
157, 23<sup>e</sup> rue Est – Remplacement du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9899-12-14 – Paiement facture - collecte de feuilles du 10 novembre 2014**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 3 123.15 à Compo Haut-Richelieu pour la collecte de feuilles du 10 novembre dernier et qui a permis de ramasser 30.19 tonnes. Félicitations aux citoyens qui ont contribué à cette belle collecte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9900-12-14 – Autorisation paiement Groupe Synergis – Dossier Ruisseau McFee**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 1 462,26\$ à la firme Groupe Synergis pour une partie du travail effectué dans le dossier de mise en valeur du Ruisseau McFee et ses milieux humides Phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9901-12-14 – Paiement dossier égout aqueduc Secteur Est**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 48 806.89\$ à la firme BPR Infrastructure Inc. pour la conception de plans et devis et relevés topographiques dans le projet du secteur Est de la Pointe-Jameson phase

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9902-12-14 – Octroi contrats raccordement génératrices mobiles**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

D'accorder un contrat à la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. pour effectuer les travaux permettant le raccordement des génératrices mobiles aux postes PP-3 et PP-5 pour un montant de 3 975\$ plus taxes tel que leur soumission du 17 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9903-12-14 – Nomination membres Comité des Loisirs de Venise-en-Québec**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que Mesdames Maryline Gagnon et Line Émard et Messieurs Yan Berger, François Dupuis et Dany Boucher soient nommés au sein du Comité des Loisirs de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9904-12-14 – Demande SITE – activités hivernales**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser S.I.T.E. à utiliser le terrain du quai municipal pour les événements du hockey d'antan les 6, 7 et 8 février 2015 et également pour le tournoi de curling du 20, 21 et 22 février 2015.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour leurs activités au Quai municipal les 6,7,8, 20, 21 et 22 février 2015 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9905-12-14 – Chalet du Parc Jameson – Chalet Rosaire Daigle**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que le chalet du Parc Jameson soit nommé CHALET ROSAIRE DAIGLE afin de rendre hommage à celui qui à force de persévérance a acquis lors de son mandat de Maire de la Municipalité pour et au nom de la Municipalité le terrain du Parc Jameson qui aujourd'hui est devenu un parc magnifique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9906-12-14 – Engagement employé de voirie**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil entérine l'engagement de M. Paul Cloutier à titre de salarié occasionnel pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 4 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9907-12-14 – Dates assemblées 2015**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil établisse que les séances ordinaires pour l'année civile 2015 se tiendront le lundi et débiteront à 20 heures :  
12 janvier, 2 février, 2 mars, 7 avril, 4 mai, 1er juin, 6 juillet, 3 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9908-12-14 – Comptes du mois**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 179 005,47\$ le tout tel que ci-après listé.

# CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1400089	S.Q.A.E. A/S SERVICE DES FINANCES	FINANCEMENT	17 631,10 \$
L1400090	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	6 620,81 \$
L1400091	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE INCENDIE-P.R.	191,55 \$
L1400092	PITNEY BOWES	RECHARGE TIMBREUSE	589,88 \$
L1400093	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	VOIRIE-POMPIER-POSTE-SOUPER NOUV. ARRIVANTS	1 465,97 \$
L1400094	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	456,17 \$
L1400095	XITTEL INC.	INTERNET	264,22 \$
L1400096	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	MATIÈRES RÉSIDUELLES-QUOTE-PART	16 913,73 \$
C1400667	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	252,29 \$
C1400668	ANNULÉE		0,00 \$
C1400669	ANNULÉE		0,00 \$
C1400670	ENTREPRISE ROBERT TRUDEAU	ACHAT DE REMORQUES	2 414,48 \$
C1400671	ADAMS EXCAVATION INC.	TERRAIN DE BALLE	2 868,62 \$
C1400672	ARÉO-FEU LTÉE	SERVICE INCENDIE	287,44 \$
C1400673	AGENCE DE PUBLICITÉ	AFFICHES-SENTIERS	121,00 \$

	MOBILE 2007		
C1400674	AUBRY, MICHELINE	CCU DU 24 NOVEMBRE	45,00 \$
C1400675	BAERTSCHI, RENÉ	CCU DU 24 NOVEMBRE	35,00 \$
C1400676	BÉGIN, DIANE	IMMATRICULATION	383,32 \$
C1400677	BPR INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	55 015,54 \$
C1400678	BOUTHOT GÉRARD	CCU DU 24 NOVEMBRE	35,00 \$
C1400679	BOUSQUET RÉAL	QUAI MUNICIPAL	500,00 \$
C1400680	COPICOM INC.	CONTRAT DE SERVICE	384,91 \$
C1400681	COURCHESNE ROBIN	FAUCHAGE	4 799,68 \$
C1400682	DUFOUR SOPHIE	JOURNAL-ÉDITION HIVER 2015	200,00 \$
C1400683	ENVIRONEX	TEST D'EAU	242,24 \$
C1400684	ÉCOLE-ENTREPRISE DU CENTRE SAINT-MICHEL	CHALET DES GÉNÉRATIONS	229,95 \$
C1400685	ETANG.CA	FONTAINE QUAI	4 345,62 \$
C1400686	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	AMBULANCE-P.R.	414,39 \$
C1400687	GARAGE YVES ST- LAURENT	CAMION ROUGE-VOIRIE	146,47 \$
C1400688	GRAYMONT (QC) INC.	VOIRIE	196,37 \$
C1400689	GREENDALE SERVICE D'ÉGOUTS	INSPECTION CONDUIT- CAMÉRA	316,18 \$
C1400690	GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT ASSURANCE	62,00 \$
C1400691	GAGNON MARYLINE	HALLOWEEN	267,70 \$
C1400692	GERVAIS MARIELLE	CCU DU 24 NOVEMBRE	35,00 \$
C1400693	IBERVILLE BRIQUE & PIERRE	QUAI MUNICIPAL	459,21 \$
C1400694	J. GAGNÉ EXCAVATION	VOIRIE-MATÉRIEL DÉCOMPOSABLE-POMPIER	3 532,93 \$
C1400695	JAVEL JACQUES CARTIER	PRODUITS D'ENTRETIEN	127,96 \$
C1400696	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	LAVAGE DE VITRES	85,00 \$
C1400697	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	SULFATE D'ALUMINIUM	5 249,58 \$
C1400698	KERNEN CLAIRE-LISE	CCU DU 24 NOVEMBRE	35,00 \$
C1400699	LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC.	TEST D'EAU	160,96 \$
C1400700	LES ÉQUIPEMENTS LAGUÈ PIKE-RIVER	GÉNÉRATRICE P.P.3.	121,94 \$
C1400701	LES SEIGNEURIES DU LAC	BULLETIN PAROISSIAL- PUBLICITÉ	200,00 \$
C1400702	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	ASSURANCE COLLECTIVE	1 266,24 \$
C1400703	LAROCHELLE MADELEINE	ENSEIGNE-MERCI	867,38 \$
C1400704	MARINA DE LA BAIE	ÉLECTRICITÉ	271,28 \$
C1400705	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	RENOUV. CERTIFICAT DE QUALIFICATION	110,00 \$
C1400706	OZOGRAM INC.	USINE EAUX USÉES	1 316,46 \$
C1400707	PARENT JULIE	DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOEL	80,00 \$
C1400708	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	VOIRIE	68,51 \$
C1400709	PORTES DE GARAGE RSM	GARAGE MUNICIPAL	224,20 \$
C1400710	PREVIMED INC	PREMIER RÉPONDANT	35,50 \$
C1400711	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION ANNUELLE	321,93 \$
C1400712	RÉANIMATION SAUVE-VIE	PREMIER RÉPONDANT	509,34 \$
C1400713	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	REMBOURSEMENT DU SURPLUS FINANCIER	2 994,00 \$
C1400714	SERVICES SANITAIRES G. CAMPBELL INC.	P.P.7.	603,62 \$
C1400715	SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC CORIX	LECTEUR COMPTEUR D'EAU	603,62 \$
C1400716	SOLUTIONS ECOFITT	POMME DE DOUCHE- ENVIRONNEMENT	1 115,26 \$
C1400717	BENOIT STÉPHANE	DÉPOUILLEMENT DE NOEL	400,00 \$

C1400718	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	RECHARGE CYLINDRE-POMPIER	27,59 \$
C1400719	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	PARC DE LA NATURE	143,72 \$
C1400720	TROTTIER, PIERRE	CCU DU 24 NOVEMBRE	35,00 \$
C1400721	VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	AMENDES	489,34 \$
C1400723	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	HOTEL DE VILLE	172,46 \$
C1400724	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	532,51 \$
C1400725	AQUA DATA INC.	INSPECTION BORNES INCENDIE	3 776,93 \$
C1400726	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	584,25 \$
C1400727	BOISSELLE GEORGETTE	REMB. TAXES MUNICIPALES	85,61 \$
C1400728	EMRN 2008	PREMIER RÉPONDANT	23,63 \$
C1400729	FORMULES MUNICIPALES	FOURNITURES DE BUREAU	271,40 \$
C1400730	GAGNON JOHANNE	REMB. TAXES MUNICIPALES	90,15 \$
C1400731	GAGNON DENIS	REMB. TAXES MUNICIPALES	46,20 \$
C1400732	L'HOMME ET FILS ENR	QUAI-GARAGE-VOIRIE-PARC JAMESON-DÉCO NOEL	1 274,54 \$
C1400733	LAGUE STEPHANIE	DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOEL	102,81 \$
C1400734	LES FAMILLES ALBERT AUMONT	REMB. TAXES MUNICIPALES	889,85 \$
C1400735	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	54,33 \$
C1400736	NETNATION COMMUNICATIONS INC.	SITE INTERNET	46,10 \$
C1400737	PICARD JEAN	REMB. TAXES MUNICIPALES	547,94 \$
C1400738	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	DÉCORATION DE NOEL	3 520,00 \$
C1400739	SUPER SOIR	ESSENCE VOIRIE-SERVICE INCENDIE	949,63 \$
C1400740	TESSIER GUYLAINE	PARC DE LA NATURE	148,22 \$
C1400741	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTES	449,27 \$
		SOUS-TOTAL	152 753,03 \$
		SALAIRES DU 26 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE	
		EMPLOYÉS	23 234,53 \$
		CONSEILLERS	3 017,91 \$
		TOTAL	179 005,47 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9909-12-14 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2014 soit levée à 20h53

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL